

Faire campagne en faveur d'une réforme légale pour l'interdiction des châtimens corporels :

Mettre en place une stratégie nationale

Briefing 4 (juin 2009)



Global Initiative to
**End All Corporal Punishment
of Children**

L'objectif de la stratégie nationale est d'aboutir à une réforme de la loi, interdisant tous les châtimens corporels et autres châtimens cruels et dégradants envers les enfants, dans toutes les situations, y compris au domicile familial. En établissant la stratégie, vous devrez identifier de manière claire et détaillée les éléments suivants :

- Les changements nécessaires à apporter à la législation
- Les étapes à franchir pour aboutir à ces changements

La stratégie nationale

Pour aboutir à une réforme légale pour l'interdiction des châtimens corporels envers les enfants, la stratégie nationale devra :

- 1) Etre basée sur une recherche approfondie du **statut légal actuel** portant sur les châtimens corporels des enfants dans toutes les situations, ainsi que sur les lois nécessitant d'être abrogées/modifiées (cf. briefing 2 et 3), comprenant notamment:
 - Une protection légale contre le recours aux châtimens corporels infligés par les parents, enseignants, etc. en droit pénal ou toute autre branche du droit.
 - Les lois/règlements autorisant/régissant le recours aux châtimens corporels, par exemple dans le cadre scolaire, etc.
 - Les lois « muettes » sur les châtimens corporels mais qui en réalité devraient les interdire, par exemple le code de l'éducation ou les lois portant sur les droits de l'enfant
- 2) Prendre en compte et recourir au maximum aux **opportunités de réformes légales** en cours ou à venir. Cela inclut par exemple les processus de révision de lois en cours ou en projet ou, toute nouvelle loi en cours d'élaboration telle que les lois sur la justice des mineurs ou les lois portant sur la violence familiale. Dans de nombreux pays, les lois portant sur les enfants sont révisées afin d'être harmonisées avec les dispositions de la Convention de L'ONU sur les droits de l'Enfant ainsi que les autres traités sur les droits de l'Homme qui ont été ratifiés. Parfois il arrive que des cas de châtimens corporels ayant entraîné des blessures ou la mort, attirent l'attention des medias sur cette question. Tous ces éléments peuvent fournir des opportunités pour plaider en faveur d'une réforme légale.
- 3) Identifier les **principaux parlementaires et représentants officiels du gouvernement** qui soutiennent ou pourraient éventuellement soutenir la campagne pour la réforme légale (cf. briefing 5), notamment :
 - Les parlementaires, ministres, membres de gouvernements locaux, représentants de l'Etat, etc.
 - Les représentants officiels du gouvernement qui se sont publiquement exprimés contre les châtimens corporels

- 4) Identifier toutes **les organisations et personnes privées** qui soutiennent, ou pourraient éventuellement soutenir la réforme légale. Ces partenaires/acteurs potentiels comprennent notamment :
- Les coalitions oeuvrant pour les droits de l'enfant, les organisations oeuvrant pour les enfants, les droits de l'Homme, les commissions des droits de l'Homme et médiateurs, les associations légales et professionnelles, les organisations de femmes et organisations communautaires oeuvrant déjà dans le domaine de la réforme légale sur la violence familiale, la violence interpersonnelle, les droits de l'enfant, la protection de l'enfant, la non discrimination etc.
 - Les leaders religieux et traditionnels qui déjà jouent un rôle moteur en matière de droits de l'enfant et de la protection de l'enfant, ainsi que sur les questions de la violence familiale.
 - Les professionnels influents ou d'éminentes personnalités qui se sont publiquement exprimées contre les châtiments corporels
- 5) Tenir compte du processus de réforme légale dans votre pays. Il est important de comprendre le mécanisme de la réforme légale, notamment :
- Le processus d'élaboration de la loi et de la réforme légale, par exemple : comment les lois sont proposées, rédigées, soumises au Parlement et finalement adoptées ? Qui sont les principaux décideurs ?
 - Les délais nécessaires pour faire aboutir la réforme légale- par exemple : quel est le temps moyen pour aboutir à une réforme légale et quelles sont les principales étapes à franchir ? Quels sont les délais nécessaires pour la mise en place de la stratégie ? Quels sont les étapes à prendre en compte dans le processus de la réforme légale, par exemple : débats au Parlements, consultation de la communauté sur la question, présentation d'un amendement au Parlement, etc. ?
 - S'impliquer dans le processus d'élaboration de la loi et de la réforme légale. Par exemple : qui sont les personnes/institutions auprès desquelles il faudrait faire pression et qui devrait faire pression – les politiciens locaux, ministres, enseignants, professionnels des services d'accueil et de la justice, parents, enfants ? Qui jouera un rôle fondamental dans l'adoption de la loi et comment s'assurer du soutien de cette personne? Qui constituera le plus grand obstacle à la réforme de la loi, qui jouera un rôle crucial dans l'application d'une nouvelle loi, quels sont vos alliés- et comment impliquer toutes ces personnes dans la campagne pour la réforme légale. (Pour plus d'informations sur la manière de travailler avec le Gouvernement et le Parlement, voir briefing 5)
- 6) Prendre en compte et prévoir de faire face à toute forme **d'obstacles et de défis** à la réforme, qui nécessiteront d'être surmontés.

Autres briefings également disponibles :

- 1. Comprendre la nécessité d'adopter une loi d'interdiction; 2. Revoir la législation en vigueur;*
- 3. Rédiger la loi d'interdiction; 5. Travailler avec le Gouvernement et Parlement;*
- 6. Lancer une action légale et faire usage des mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'Homme; 7. Principales ressources pour soutenir une campagne*

Pour plus d'informations, visiter : www.endcorporalpunishment.org, courriel : info@endcorporalpunishment.org